



## qu' est ce que je risque ??

Par **cathy78**, le **21/09/2011** à **18:54**

Bonjour,

Voilà il y a un an de cela je travaillais en tant qu'intérimaire caissière dans une hypermarché. Seulement j'ai laissé passé un jeu vidéo pour mon petit frère qui venait faire ses courses avec notre maman.

Une fois partie et sortie du magasin le vigile est venu me voir en me demandant si le jeu vidéo avait été payé ? je lui ai répondu que oui mais je voyais qu'il n'avait pas l'air convaincu.

Quinze minutes plus tard je fermais ma caisse car ma journée était fini, mais en la ramenant je l'ai vu se diriger dans la salle des caméras ( fort probable pour essayer de trouver quelque chose sur ma caisse ). j'ignore si il a trouvée ou pas mais j'étais trop mal et tellement honte de retourner travailler que je n'y ai plus jamais remis les pieds. Je me suis juré de ne plus recommencer, ce n'est pas dans mes habitudes s'était la première et dernière fois j'ai un casier vierge. Seulement il y a deux jours j'ai reçu dans ma boîte aux lettre une convocation à la gendarmerie la plus proche de chez moi.

J'ai donc appelée la gendarmerie pour convenir d'un rdv avec eux pour début octobre et le gendarme m'a dit que le hypermarché avait porté plainte et qu'il voulait m'entendre. Qu'est ce que je peux risquer d' avoir?? Je sais pas la prison pas pour cela mais une amende ? de quel montant ? de passer en jugement ? qu'est ce que je dois dire?

Merci de bien vouloir me répondre

Par **Claralea**, le **22/09/2011** à **00:53**

Bonsoir, c'est bizarre que le vigile n'ait pas demandé le ticket de caisse à votre mère et l'ait laissé sortir du magasin avec votre frere. C'est ce qu'il aurait du faire puisqu'il avait un doute.

Honnêtement, je ne sais pas quoi vous conseiller pour la convocation. Vous dire de nier s'ils ont la video où l'on voit nettement que vous ne passez pas le jeu au scanner... c'est pas une bonne idee

Attendez de voir sur place ce que l'on vous reproche et surtout ce qu'ils ont comme preuve.

J'imagine que la preuve, c'est qu'on voit sur video qu'une personne passe en caisse avec un jeu video, et que l'on ne le retrouve pas sur votre bande caisse.

Est-ce que dans ce magasin ils connaissaient votre mère et votre frere ? Au pire, s'ils ne les

connaissent pas, vous pouvez dire que vous etiez sure de l'avoir facturé mais que l'interrogation du vigile vous a fait vous rendre compte du contraire, et que par peur d'etre accusé de l'avoir fait expres, vous n'etes pas revenue le lendemain.

Bon, c'est un peu tiré par les cheveux quand meme.

Pour les consequences, ça peut etre une amende, voire un rappel à la loi si c'est la 1ere fois que vous faites une betise.

Franchement, attendez de voir ce qu'ils vont vous dire avant de partir dans des explications et des mensonges qui vont ne faire que vous enfoncer

Par **cathy78**, le **22/09/2011** à **22:34**

Bonsoir Claralea

Merci de m'avoir répondu.

Le vigile ne connaissait pas du tout ma mère ni mon frère ce n'est pas un hyper dans lequel ils ont l'habitude d'aller mais c'est vrai que je ne comprends pas non plus pourquoi il ne les a pas interpellais si il doutait mais bon je pense qu'il a quand même la preuve en vidéo. Je vais donc suivre votre conseil .

Encore merci de m'avoir répondu.